

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, mercredi le 6 décembre 2023 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Robert Paquette, Viky Goyette, Michael Dupuis-Souigny et Cathy Gauthier, formant quorum sous la Présidence maire monsieur Daniel Céleste.

Était également présente madame Huguette Audet, directrice-générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifiée tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heure dix (19h10) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2023-12-128

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026.
4. Adoption du règlement #247 fixant les taux taxation pour l'année 2024.
5. Fixation du taux d'intérêt pour l'année 2024.
6. Clôture de la séance.

2023-12-129

2. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025-2026.

Il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par madame Cathy Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal d'immobilisation tel que présenté par monsieur Daniel Céleste, maire.

2023-12-130

3. ADOPTION DU REGLEMENT #247 FIXANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu :

- d'adopter le taux de la taxe compensatoire pour la collecte des matières résiduelles et recyclables pour 2024 tel que l'indique le règlement #247 à cet effet pour un montant de 152.67\$ pour les saisonniers et 205.96\$ pour les permanents et les commerces;
- de maintenir le taux de taxe foncière à 0.55\$ par 100\$ d'évaluation pour l'année 2024.

2023-12-131

4. FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2024.

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souigny et unanimement résolu de maintenir à 18% le taux d'intérêt annuel, représentant 1.5% mensuellement pour les mauvaises créances pour l'exercice financier 2024.

2023-12-132

12 CLOTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souigny de lever la séance à dix-neuf heure dix-huit (19h18).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, mercredi le 6 décembre 2023 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Robert Paquette, Viky Goyette, Michael Dupuis-Souigny et Cathy Gauthier, formant quorum sous la Présidence maire monsieur Daniel Céleste.

Était également présente madame Huguette Audet, directrice-générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifiée tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heure vingt (19h20) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2023-12-133

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souigny et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du budget 2024.
4. Clôture de la séance.

2022-12-134

2. ADOPTION DU BUDGET 2024

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2024 tel que présenté par monsieur Daniel Céleste, maire.

Un montant de 54 630\$ sera prélevé dans les surplus accumulés afin de compenser la dépense du déneigement.

REVENUS	
Taxes foncières générales	182 093 \$
Collecte des matières résiduelles	45 130 \$
Compensation tenant lieu de taxes	13 014 \$

Revenus divers	75 140 \$
Transferts et subventions	293 360 \$
	<u>608 737 \$</u>
DÉPENSES	
Administration générale	140 758 \$
Sécurité publique	73 323 \$
Transport	324 681 \$
Hygiène du milieu	66 191 \$
Santé et Bien-être	150 \$
Aménagement et urbanisme	10 539 \$
Loisirs et culture	47 725 \$
	<u>663 367 \$</u>
Déficit budgétaire	<u>(54 630 \$)</u>
Appropriation du surplus non affecté	<u>54 630 \$</u>

2023-12-135

12 CLOTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par madame Cathy Gauthier de lever la séance à dix-neuf heure vingt-huit (19h28)

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, mercredi le 6 décembre 2023 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Robert Paquette, Viky Goyette, Michael Dupuis-Souigny et Cathy Gauthier, formant quorum sous la Présidence maire monsieur Daniel Céleste.

Était également présente madame Huguette Audet, directrice-générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifiée tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heure trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2023-12-136

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2023.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de novembre 2023.
5. Approbation des dépenses des lots intra du mois de novembre 2023.
6. Correspondance.
7. Rapport des élus.
8. Période de questions.
9. Diverses résolutions :
 - 9.1. Adoption du calendrier des séances ordinaire 2024.
 - 9.2. Rémunération pour 2024.
 - 9.3. Horaire du bureau période des fêtes.
 - 9.4. Adhésion Corporation du Transport Public Adapté 2024.
 - 9.5. Autorisation de payer les factures avant le 31 décembre 2023.
 - 9.6. Résolution TECQ version 3.
 - 9.7. Coût de location salle communautaire.
 - 9.8. Projet structurant (MRCAO).
10. Sujet divers
 - 10.1. Résolution biodiversité.
 - 10.2. Soumission réparation garage.
11. Clôture de l'assemblée

2023-12-137

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 1er novembre 2023, tel que présenté.

2023-12-138

4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.

Il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par madame Cathy Gauthier et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de novembre 2023 pour la municipalité et ce pour un montant de 87 855.58\$, incluant les salaires au montant de 4 491.81\$, telles que présentées.

5. APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES LOTS INTRA DU MOIS DE NOVEMBRE 2023. Aucune dépense.

6. CORRESPONDANCE

7. RAPPORTS DES ÉLUS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. RÉOLUTIONS DIVERSES :

2023-12-139

9.1 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2024.

ATTENDU QUE le conseil municipal a l'obligation de tenir une séance ordinaire publique mensuellement et de transmettre le calendrier de ces séances pour la prochaine année à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu de maintenir les séances ordinaires du conseil les premiers mercredis de chaque à mois à 19h30, sauf pour le mois de janvier. Les séances du conseil auront lieu aux dates suivantes:

10 janvier	7 février	13 mars	3 avril	1 ^{er} mai
5 juin	3 juillet	7 août	4 septembre	2 octobre
6 novembre	4 décembre			

2023-12-140

9.2 RÉMUNÉRATION POUR 2024

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé de madame Cathy Gauthier et unanimement résolu que les rémunérations pour 2024 soit augmentées de 2%.

Quant au salaire pour l’entretien ménager, il sera augmenté de 10.5%.

2023-12-141

9.3 HORAIRE DU BUREAU PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souligny, appuyé de madame Cathy Gauthier et unanimement résolu de fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes, soit du 19 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement.

2023-12-142

9.4 ADHÉSION CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D’ABITIBI-OUEST 2024.

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu que la municipalité du Canton de Clermont renouvelle son adhésion à la Corporation du Transport Public Adapté d’Abitibi-Ouest pour 2024, au coût de 4 056\$.

2023-12-143

9.5 AUTORISATION DE PAYER LES FACTURES AVANT LE 31 DÉCEMBRE

Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souligny, appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu d’autoriser le paiement de toutes factures reçues avant le 31 décembre en prévision de la fin de l’année financière qui se termine le 31 décembre prochain.

2023-12-144

9.6 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX – VERSION 3 - DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2024.

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Clermont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

- **IL EST RÉSOLU QUE**, sur la proposition de madame Viky Goyette, appuyé par madame Stéphanie Pelletier :
- La municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès

de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissible

2023-12-145

9.7 COÛT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Clermont offre à la population la possibilité de louer la salle communautaire.

ATTENDU QUE le tarif actuel, soit 150\$ par jour, taxes incluses, date de 2007;

ATTENDU QUE la salle communautaire a été rénovée (cuisine à neuf en 2019) et que les coûts d'entretien et d'électricité ont subi plusieurs hausses depuis 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Bruno Therrien, appuyé par madame Stéphanie Pelletier que les tarifs à compter de janvier 2024 soient les suivants :

Résidents : 150\$ 1 journée, 100\$ la journée suivante.
plus un dépôt remboursable de 250\$

Non résidents : 200\$ 1 journée, 150\$ la journée suivante.
plus un dépôt remboursable de 300\$

Les montants de location sont taxes incluses.

9.8 PROJET STRUCTURANT (MRCAO) Reporté

10 SUJETS DIVERS

2023-12-146

10.1 RÉOLUTION D'ENGAGEMENT POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA COP15

Résolution d'engagement de la municipalité du Canton de Clermont d'agir concrètement dans le contexte de la COP15 pour vivre en harmonie avec la nature, arrêter le déclin de la nature et freiner la perte de biodiversité.

Considérant le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité.

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques.

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations.

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030.

CONSIDÉRANT que les municipalités, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Viky Goyette, appuyé par monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité que la municipalité du Canton de Clermont s'engage :

- À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et soutient la mise en œuvre du Plan nature 2030;
- À travailler en concertation avec les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

10.2 SOUMISSION RÉPARATION DU GARAGE Reporté

2023-12-147

11. CLOTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé par madame Viky Goyette de lever la séance à dix-neuf heure cinquante-trois (19h53).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.